

Délibération **2026CS06** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : **Espaces naturels sensibles du Vaucluse - Demande de financement 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 février 2026, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI à 16h00.

Le quorum était atteint avec **59 votants** :

- **33** membres titulaires présents ;
- **6** membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- **0** membres suppléants présent sans voix délibérative ;
- **20** membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON (délégue titulaire d'**Apt**) ; Delphine CRESP (délégue titulaire de Cabrières d'Avignon) ; Valérie PEISSON (délégue titulaire de **Manosque**) ; Mireille SUEUR (délégue titulaire de **Mérindol**) ; Ghislaine PEY (délégue suppléante de **Rustrel**) ; Charlotte CARBONNEL (délégue titulaire de **Saint-Martin-de-Castillon**) ; M.E. CHRISOSTOME (délégue titulaire de **saint Martin les Eaux**) ; Sylvia STEINLE (délégue suppléante de **Sivergues**) ; Viviane DARGERIE (délégue titulaire de **Viens**) ; Suzanne BOUCHET (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Dominique SANTONI (délégue titulaire **Conseil départemental 84**) ; Noëlle TRINQUIER (délégue titulaire **Conseil Départemental 84**) ; Claire ARAGONES (délégue suppléante **LMV**)

Messieurs Mickaël CAVALIER (délégue titulaire d'**Ansouis**) ; Vincent DEMEYERE (délégue titulaire d'**Auribeau**) ; Patrick PEYTHIEUX (délégue titulaire de **Cabrières d'Aigues**) ; Marc JAUBERT (délégue titulaire de Cadenet) ; Patrick COURTECUISSÉ (délégue titulaire de **Cavaillon**) ; Sébastien TROUSSE (délégue titulaire de **Cheval-Blanc**) ; Philippe ANGELETTI (délégue titulaire de **Cucuron**) ; Laurent GARCIA (délégue titulaire de **Gargas**) ; Alain FERETTI (délégue titulaire de **Grambois**) ; Olivier LAUBRON (délégue suppléant de **Joucas**) ; Jacques DECUIGNIERES (délégue titulaire de **La Bastidonne**) ; Thierry DERNIS (délégue suppléant **Lauris**) ; Thierry GARCIN (délégue titulaire de **Lioux**) ; Michel GASQUET (délégue titulaire de **Revest-des-Brousses**) ; Michel NOUVEAU (délégue titulaire de Robion) ; François DUPOUX (délégue titulaire de **Saignon**) ; Didier CHAMPOURLIER (délégue titulaire de **Saint-Maime**) ; Luc MILLE (délégue titulaire de **Saint-Pantaléon**) ; Gilles LANDRIEU (délégue titulaire de **Saint-Saturnin-les-Apt**) ; Marc BOTTERO (délégue titulaire de **Sigonce**) ; Pierre EVEN (délégue titulaire de **Villars**) ; Nicolas HUMBERT (délégue suppléant **Conseil départemental 84**) ; Jean-Pierre RICHARD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Jean AILLAUD (délégue titulaire **Conseil Régional**) ; Frédéric SACCO (délégue titulaire **CCPAL**) ; Christian CHIAPELLA (délégue titulaire **CCPFML**)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames (10)

Ghislaine PINGUET à Sabastien TROUSSE
Hélène BLEUZEN à Charlotte CARBONNEL
Pierrette FRIMAS à Gaëlle LETTERON
Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU
Laurence de LUZE à Charlotte CARBONNEL

Béatrice TERRASSON à Patrick COURTECUISSÉ
Catherine GAY à M.E.CHRISOSTOME
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs (10)

Michel BESTAGNO à Alain FERETTI
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER
Patrick MERLE à Delphine CRESP
Grégory BALLIN à Marc BOTTERO
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX
Patrick VARAIRE à Patrick COURTECUISSÉ
Sergio ILOVAISKY à Valérie PEISSON
Richard ROUZET à Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Viviane DARGERÉ
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Thérèse NEMROD-BONNAL ; Michèle LEGENDRE ; Marianne DOMEIZEL ; Céline MOSTEIRO ; Marion BETOUL-ANDLAUER ; Yolande PRIMO ; Anne-Marie LOISON ; Marielle FABRE ; Florelle NOUGUIER ; Marion MAGNAN ; Sylvaine DI CARO ; Martine VASSAL ;

Messieurs Denis VERKIN ; Xavier ROUMANIE ; Jean-Luc MIOLA ; Michel DALMASSO ; Richard KITAEFF ; Romain FERRARI ; Jean-François DUBOIS ; Sylvain D'APUZZO ; Jérôme PELLEGRIN ; Mathias GUIBERT ; Jean-Pierre GERAULT ; Christophe MOUREY ; Jérôme DUBOIS.

Etaient absents :

Mesdames : Monique CHABAUD ; Alexandra MORETTI ; Solange FOUVET ; Véronique MILESI ; Bérengère LOISEL-MONTAGNE ; Karine MASSE ; Valérie BARDISA ; Michèle MALIVEL ; Catherine DELASSUS-NOLLET ; Isabelle FILHOL ; Laurie SARDELLA ; Elisabeth JACQUES ; Anne-Claudius PETIT ; Valérie DELPECH ;

Messieurs Roland PETIET ; Pascal RAGOT Lionel MORARD ; Thierry RICхарME ; Alessandro POZZO ; Jacques MACHEFER ; Jean-Pierre PETTAVINO ; Jacques PENSA ; Kévin ROLANDO ; Bernard BRIFFAULT ; Antoine HEIL ; Georges FAUCONNEAU ; Paul COPETE ; Georges BOTELLA ; Christian GIRARD.

Vu les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.333-1 et suivants du code de l'environnement ;
Vu les articles L. 113-8 à L. 113-14, R. 113-15 à R. 113-18 et A. 142-1 du code de l'urbanisme ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon entérinés par arrêté préfectoral du 16 mai 2025 ;
Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc du Luberon en date du 7 mai 2025 ;
Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du Parc ;
Vu la délibération n° 2025-023 du Conseil municipal de Rustrel en date du 28 juillet 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération D_2025_09_3 du Conseil municipal de Villars en date du 8 septembre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n°2025-09-08-57 du Conseil municipal de saint-Saturnin-les-Apt en date du 8 septembre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n° MA_DEL_2025_09_22/04 du Conseil municipal de Cheval Blanc en date du 22 septembre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n° 003287 du Conseil municipal de Apt en date du 30 septembre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n°41-25 du Conseil municipal de Mérindol en date du 2 octobre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n°2025_287 du Conseil départemental de Vaucluse en date du 10 octobre 2025 approuvant sans réserve la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon ;
Vu la délibération n° 25-0628 du 11 décembre 2025 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvant sans réserve le dossier de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, approuvant l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, approuvant le périmètre du Parc du Luberon proposé au classement et le périmètre de classement potentiel ;
Vu les Conventions de labellisation Espace naturels sensibles de la Tuilière, de la colline de la Bruyère, la Garrigue et du Colorado provençal ;
Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département de Vaucluse et son dispositif révisé le 15 décembre 2023 ;
Vu la Convention cadre de partenariat signée le 25 juin 2024 entre le Parc naturel régional du Luberon et le Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des voix exprimées :

- **D'APPROUVER** la demande de financement auprès du Département de Vaucluse pour le soutien à l'ingénierie du Parc naturel régional du Luberon en vue de la gestion et l'animation des Espaces naturels sensibles en 2026 (Colline de la Bruyère à Villars, la Garrigue à Mérindol, La Tuilière à Saint Saturnin les Apt, Colorado provençal à Rustrel, projet d'ENS des Mayorques) selon le budget suivant :

Budget prévisionnel HT	
Ingénierie Parc du Luberon	16 560 €
Prestations	7 773 €
Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels PACA	5 731 €
TOTAL	30 064 €
Répartition par ENS	
Colline de la Bruyère à Villars, Rustrel et Apt	15 442 €
La Garrigue à Mérindol	3 342 €
La Tuilière à St Saturnin Les Apt	1 380 €
Colorado provençal à Rustrel	7 600 €
Projet ENS des Mayorques à Cheval-Blanc	2 300 €
TOTAL	30 064 €
Plan de financement	

Département Vaucluse (78%)	23 566,80 €
Autofinancement PNRL (ingénierie à financer par les cotisations)	5 142,60 €
Autofinancement CEN PACA selon convention de partenariat	1 354,60 €
TOTAL	30 064,00 €

- **DE SOLLICITER** un financement à hauteur de **23 566,80 €** au Département de Vaucluse pour l'année 2026 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Conformément à l'article L. 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

